

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 15 MARS 2024 – COMMUNE D'ENCOURTIECH**

**Présents** : DEDIEU JEAN-CLAUDE, AUDABRAM PASCAL, BALAGUE LAURENT, SAINTE-CROIX JACQUELINE, PIETRI Pascal

**Représentés** : CONTACOLLI Jean-Luc

**Absents / Excusés** : DESCOUENS ALINE

### **Ordre du jour**

#### **1/ Désignation du secrétaire de séance**

SAINTE-CROIX JACQUELINE est désignée secrétaire de séance

Approuvée

#### **2/ Approbation du compte-rendu de la séance du 17 novembre 2023**

Approuvé

#### **3/ Vote du compte de gestion 2023**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Approuvée

#### 4/ Vote du compte administratif 2023

Le conseil municipal réuni et présidé par le Maire Jean-Claude DEDIEU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1/ Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	16 335,67	0,00	10 924,13	0,00	27 259,80
Opérations exercice	84 241,56	113 987,45	4 503,42	102 870,11	88 744,98	216 857,56
Total	84 241,56	130 323,12	4 503,42	113 794,24	88 744,98	244 117,36
Résultat de clôture		46 081,56		109 290,82		155 372,38
Restes à réaliser	0,00	0,00	107045	100 293,00	107045	100 293,00
Total cumulé	0,00	46 081,56	107045	209 583,82	107045	255 665,38
Résultat définitif		46 081,56		102 538,82		148 620,38

2/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approuvée

## Questions diverses

- Appartement social de Soum : Jacqueline Sainte-Croix fait état de l'avancement des travaux à ce jour. Le planning est respecté et la livraison pour le mois de Juillet semble réalisable. Elle communique au Conseil Municipal un devis complémentaire concernant la réfection d'une partie de la toiture et le remplacement des planches de rive. Ce devis est d'un montant de 5939.85 euros. Le Conseil Municipal est favorable à la réalisation de ces travaux, ce qui nécessitera une nouvelle délibération afin que le maire puisse engager ces travaux.

- Itinéraires de randonnée : le maire informe le Conseil Municipal que le tracé de la randonnée « Tour du Garrié » a été modifié à la demande de l'intercommunalité. Cette modification permettra d'intégrer ce circuit au Plan Départemental de randonnée Pédestre et par conséquent l'entretien des itinéraires du « tour du Garrié » et du « Cap de Garrié » sera effectué par l'intercommunalité. L'entretien du site castral sera entretenu en régie par une équipe de l'intercommunalité, ainsi que le « Cami deth Casteth ». Le maire informe le Conseil que le site internet Visorando vient de publier la randonnée du « Cap de Garrié ». En résumé nos quatre sentiers de randonnée, ainsi que le site castral seront entretenus par l'intercommunalité.

- Aménagement du parking dit de la « petite carrière » : Après modification du tracé de la randonnée du « Tour du Garrié », la capacité du parking de départ risque d'être insuffisante. Le maire propose d'aménager l'emplacement situé de l'autre côté de la voie communale. Accord du Conseil Municipal qui préconise une délimitation avec piquets et lisses de bois qui sera réalisée par l'employé communal.

- Défense incendie : le maire informe le Conseil Municipal qu'après un contact avec le service des eaux de la CCCP, il s'avère que plusieurs hameaux de la commune sont dépourvus de défense incendie correspondant aux normes en vigueur. Il s'agit, entre autres, des hameaux de Mandette, Monplat et du Moulin. Décision est prise de se rapprocher du SDIS 09, ainsi que du Département afin d'évaluer les besoins pour couvrir toutes les zones habitées. Il semblerait, au vu des informations que nous possédons, que la démarche la plus efficace serait l'implantation de bâches de 30 ou 60 m3, suivant les lieux.